

**DECISION DU PRESIDENT N° 2020_49
PORTANT CONTINUITE DU PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE AU SEIN DU SYMADREM
DANS LE CADRE DE LA GESTION DU COVID-19**

Le président du SYMADREM,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L4121-3, R4121-1 et R421-1 du code du travail,
Vu le décret n° 2020_1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence,
Vu la circulaire du 29 octobre 2020 relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire,
Vu la décision 2020_21 approuvant la mise en place d'un plan de reprise d'activité au sein du SYMADREM dans le cadre de la gestion du COVID-19 et modifiant le document unique d'évaluation des risques professionnels,
Vu la décision 2020_22 portant continuité du plan de reprise d'activité au sein du SYMADREM dans le cadre de la gestion du COVID-19,
Vu la nécessité d'assurer la continuité des services publics essentiels à la vie de la Nation, et la mise en place du plan de continuité d'activité des services publics locaux,
Considérant qu'il convient de mettre à jour le plan de reprise d'activité des services du SYMADREM et le document unique d'évaluation des risques professionnels pour intégrer le risque d'épidémie/pandémie type Covid-19 selon les nouvelles préconisations,

DECIDE

Article 1 : Le plan de reprise d'activité mis en place par décision n° 2020_21 susvisée est prorogé jusqu'à nouvel ordre selon l'organisation fixée dans l'annexe du document unique d'évaluation des risques professionnels joint à la présente, et actualisé au 16 novembre 2020. Il pourra être automatiquement mis à jour selon l'évolution de la réglementation.

Article 2 : Le directeur général et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Fait à ARLES, le.



Signé par : Pierre RAVIOL
Date : 18/11/2020
Qualité : Président